

Naturcera

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

Nom commercial : CERA MICROCRISTALINA PARA COSMÉTICA Y VASELINAS
Description chimique : Cires hydrocarbonées (pétrole), microcristallines, traitées à l'hydrogène

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Usages divers : industriel, professionnel, consommateur

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune autre information disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Naturcera

C/Lleida 1 (Pol.Ind. de la Riera de Riudemeia)
08317 Òrrius, Barcelona, ESPAGNE contacto@naturcera.com

+34 93 185 55 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+34 93 185 55 00 (uniquement pendant les heures de bureau)
+34 91 562 04 20 (Instituto Nacional de Toxicología, Madrid, Espagne, 24h)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (UE) n°1272/2008 (CLP), conformément au règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune autre information disponible

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Étiquetage non applicable

2.3 Autres dangers

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB

Cette substance ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien

Selon les connaissances actuelles du fabricant et s'il est manipulé correctement, le produit ne présente pas de risques pour la santé humaine et l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité industrielle.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom commercial	Identifiants	Classification
CERA MICROCRISTALINA PARA COSMÉTICA Y VASELINAS	Numéro CAS : 64742-60-5 Numéro CE : 265-163-4 Nom INCI : HYDROGENATED MICROCRYSTALLINE WAX Numéro REACH : 01-2119488075-32	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008. Non classé

3.2 Mélanges

Non applicable

Naturcera

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

4.1.1 Généralités : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

4.1.2 En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin

4.1.3 En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

4.1.4 En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

4.1.5 En cas d'ingestion : Si la personne est consciente, lui rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après inhalation : Aucun attendu.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun attendu.

Symptômes/effets après ingestion : Troubles gastro-intestinaux. L'ingestion répétée du produit est considérée comme une voie d'exposition très improbable si l'on travaille dans des conditions de salubrité et d'hygiène du travail appropriées.

Symptômes/effets après administration : Voies d'exposition probables : peau et yeux

Symptômes chroniques : Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique. Tout composant présent en proportion significative selon les critères établis par le règlement 1272/2008 est mentionné au point 3.2 de la présente fiche de sécurité. Consulter d'urgence un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre et mousse (dioxyde de carbone (CO₂))

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète peut produire des gaz dangereux (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone)

Non inflammable, Non explosif

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger.

Instructions pour l'extinction de l'incendie : Combattre l'incendie à une distance raisonnable, en prenant les précautions habituelles.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas intervenir sans équipement de protection approprié.

5.4 Informations complémentaires

Éviter que l'eau d'extinction ne contamine les eaux de surface ou les eaux souterraines. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas la rejeter dans les égouts.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer ni inhaler.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les eaux de surface ou dans le réseau d'égouts. Ne pas déverser directement dans une source d'eau. En cas de déversement accidentel ou si des résidus pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau, contacter l'agence locale de l'environnement.

Naturcera

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de petits déversements, absorber avec un matériau absorbant et ramasser à la pelle. Terminer ensuite le nettoyage de la zone concernée avec beaucoup d'eau à haute pression. En cas de déversements importants, il est recommandé de confiner la zone du déversement avec un matériau absorbant et de récupérer le maximum de produit par pompage dans des récipients appropriés.

Nettoyer ensuite la zone concernée avec beaucoup d'eau à haute pression.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour l'élimination, voir la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques/précautions : Assurer une bonne ventilation (aspiration locale) de la zone de travail, des douches de sécurité et une fontaine oculaire à proximité du poste de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8). Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et des autres sources d'inflammation. Utiliser des équipements reliés à la terre.

Hygiène générale du travail : Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Mesures techniques et conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et frais. Éviter la lumière directe du soleil. Conserver dans l'emballage d'origine hermétiquement fermé pour éviter la suroxydation. Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières combustibles.

7.2.2 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker au sec dans les emballages d'origine bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Température de manipulation : 0-30°C

7.2.3 Incompatibilités de stockage : Ne pas stocker avec des aliments, des boissons ou des aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes les utilisations du produit connues à ce jour, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les sous-rubriques précédentes.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition professionnelle :

Nom du produit ou du composant :

cires de paraffine et cires hydrocarbonées

Valeurs limites d'exposition :

INSHT (Espagne, 4/2021). VLA-ED : 2 mg/m³ 8 heures. Forme : fumées

- Indices biologiques d'exposition

La valeur limite d'exposition n'est pas connue.

- Procédures de surveillance recommandées : Les normes de surveillance suivantes doivent être utilisées comme référence : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail. Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques en vue de la comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail. Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques)

Les documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes de détermination des substances dangereuses doivent également être utilisés comme référence.

- Valeurs DNEL/DMEL

Aucune valeur DNEL/DMEL disponible.

- Valeur PNEC

Aucune valeur PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés : Une ventilation générale est recommandée. Assurer une bonne ventilation en cas de manipulation du produit dans des espaces confinés.

8.2.2 Équipements de protection individuelle

Contrôles techniques appropriés :

Maintenir l'exposition au minimum.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter directement dans l'environnement.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection respiratoire :

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation et avec une bonne

Naturcera

Protection des mains :

ventilation.

Gants résistants aux produits chimiques. Matériau approprié : Polychlorure de vinyle (PVC) / latex / vinyle /caoutchouc nitrile/ caoutchouc. Délai de rupture : non déterminé.

Protection des yeux :

Lunettes de protection avec protections latérales ou masque complet en cas d'éclaboussures.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de travail « standard ».

8.2.3 Contrôle de l'exposition environnementale

Éviter les déversements et les infiltrations dans le sous-sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le rejet du produit dans les réseaux d'égouts.

Il est recommandé de toujours disposer d'une douche de sécurité et d'une fontaine oculaire dans la zone où le produit est manipulé.

Se laver les mains et toute partie du corps ayant été exposée au produit avant de boire, de manger, d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Être conscient de son exposition aux produits utilisés sur son lieu de travail et agir de manière responsable afin d'éviter de contaminer d'autres zones. S'efforcer d'adopter de bonnes habitudes d'hygiène et consulter le responsable de son entreprise pour obtenir de l'aide.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect (25°C) :	Solide [Cire solide]
Odeur :	Non disponible
Couleur :	(ASTM D 156)
pH (25°C) :	Non disponible
Point de fusion (°C) :	73 à 75 (ASTM D 938)
Point d'éclair (°C) :	> 280 (vase ouvert) (ASTM D 92)
Pression de vapeur (20°C) :	Non disponible
Densité relative	0,90014
Densité (g/cm3)	0,9
Température d'ébullition (°C) :	Non applicable
Inflammabilité :	Peut brûler en cas d'exposition prolongée aux flammes ou à des températures élevées.
Propriétés explosives :	Non disponible
Solubilité dans l'eau :	0 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) :	Non disponible
Viscosité (mm2/s) [100°C] :	14.5

9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former.

Naturcera

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Produit non toxique

Toxicité aiguë : Aucune toxicité aiguë n'est à craindre pour ce produit.

Toxicité chronique : Il n'est pas nécessaire de prendre en compte un quelconque effet chronique potentiel sur la santé.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation :	Aucun effet aigu connu dans des conditions normales d'utilisation.
Contact cutané :	Aucun effet connu.
Contact avec les yeux :	Aucun effet connu
Ingestion :	Aucun effet aigu connu dans des conditions normales d'utilisation.
Effets CMR :	Non cancérogène, non mutagène, non toxique pour la reproduction.

11.2 Informations toxicologiques complémentaires

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien : Cette substance ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Informations complémentaires : En cas d'utilisation correcte, aucun risque pour la santé humaine n'est connu ni attendu.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'a été établie à ce sujet. Ce produit n'est pas soluble dans l'eau et ne devrait pas avoir d'effet néfaste sur l'environnement.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Non classé

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Non classé

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation : indéterminée

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange de substances n'est pas considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ni comme très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée / information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Conformément à la réglementation locale et nationale. Pour l'élimination, faire appel uniquement à des transporteurs et à des gestionnaires de déchets agréés. Empêcher le produit de contaminer les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface. Lors de la manipulation des déchets, prendre les mêmes précautions que celles recommandées aux rubriques 7 et 8 de la présente fiche de données de sécurité. Consulter la rubrique 2 de la présente fiche de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément à l'ADR/IMDG/IATA/ADN/RID

Naturcera

14.1 Numéro ONU (ADR) :	Non réglementé pour le transport.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :	Non réglementé pour le transport.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé pour le transport.
14.4 Groupe d'emballage :	Non réglementé pour le transport.
14.5 Dangers pour l'environnement :	Non réglementé pour le transport.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Non réglementé pour le transport.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : produit non classé comme dangereux, étiquetage non applicable.

Ne contient pas de substances soumises à restrictions au titre de l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates de REACH $\geq 0.1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance figurant sur la liste de l'annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de sécurité complète la fiche de spécifications mais ne constitue pas une garantie des propriétés du produit et n'est pas un document juridique contractuel. Les informations sont fournies de bonne foi sur la base de notre meilleure connaissance du produit. Nous ne pouvons toutefois accepter aucune responsabilité quant aux conséquences découlant de son utilisation.

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il était initialement prévu.

Il incombe à l'utilisateur, lors de la manipulation, du stockage et de l'utilisation du produit, de consulter les principaux textes réglementaires en vigueur en matière de protection des travailleurs et de l'environnement.